



Envoyé en préfecture le 20/11/2024
 Reçu en préfecture le 20/11/2024
 Publié le 20/11/2024
 ID : 029-212902506-20241113-CM2024_048-DE

Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Extrait

du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Date de la convocation : **7 novembre 2024**

Affichage de la convocation : **7 novembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mercredi 13 novembre 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

| | |
|--------------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Représentés | 01 |
| Prenant pas part au vote | 00 |
| Votants | 12 |

Etaient présents : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.
Etaient représenté(e)s Valérie L'ABBÉ (procuration à Eric LE LOUARN).
Etaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-048

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,

Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2024.

La secrétaire de séance,
 Muriel SCHWARTZ



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN